



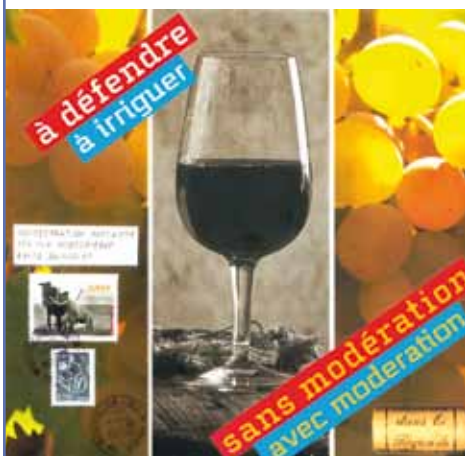
CAHIER D'ACTEUR

CAHIER N°16 • 03-11-2011

AQUA DOMITIA : PAS D'IRRIGATION SANS CONDITIONS !



CONFÉDÉRATION PAYSANNE
LANGUEDOC-ROUSSILLON



Coordonnées :

20, route de Nîmes
30190 Saint-Geniès-de-Malgoirès
Tél / Fax: 04 66 59 41 98
Mail : conflr@wanadoo.fr

Porte-parole régional :
Judith Carmona

On pourrait l'appeler le "paradoxe languedocien" : alors que la région s'apprête à accueillir jusqu'à 30 000 nouvelles personnes par an durant les 20 prochaines années, on compte 1 000 paysans en moins chaque année. Entre 2 000 et 2010, c'est 30% des exploitations qui ont disparu en Languedoc-Roussillon.

La Confédération Paysanne, 2^{ème} syndicat agricole français, se bat pour la défense des agriculteurs victimes d'un modèle agricole productiviste dont nous voyons les conséquences : effondrement du revenu de nombreux paysans, concentration des aides et des moyens de productions, dégradation des ressources naturelles... Elle se bat pour une agriculture respectueuse des producteurs, des consommateurs et de l'environnement, avec des paysans nombreux dans les territoires... et pour des politiques publiques agricoles qui aillent dans ce sens.

Aqua Domitia se veut une politique agricole, mobilisant des fonds européens de développement rural. Les financements publics importants qui vont être investis dans le projet sont en grande partie justifiés par les besoins de l'agriculture... La justification agricole d'Aqua Domitia est-elle réelle ?

Pour beaucoup de responsables viticoles en mal de propositions, cette solution technique semble tombée du ciel : arrosons la vigne donc augmentons nos rendements donc sécurisons nos revenus... Irriguer le littoral languedocien peut-il permettre de maintenir des paysans nombreux et d'apporter une réponse aux crises des filières agricoles régionales ?

Ou cela risque-t-il au contraire de renforcer un système basé sur le triptyque productivisme / dérégulation / endettement qui a broyé de nombreux paysans ?

Telles sont quelques unes des questions posées par les paysans de la Confédération Paysanne à travers ce cahier d'acteur et qu'ils s'attacheront à relayer lors des débats, dans l'intérêt des viticulteurs de la région.

AQUA DOMITIA : DES OUVERTURES POUR L'AGRICULTURE



2008 Visite du Centre INRA Pech Rouge et discussion de ses travaux sur l'irrigation par les viticulteurs de la Confédération Paysanne

Irriguer une vigne qui, depuis toujours, a, dans notre région, appris à s'en passer... La proposition est pour beaucoup, viticulteurs comme amateurs de vin, choquante. Pourtant, au vu des évolutions économiques et climatiques actuelles, elle permettrait un certain nombre d'ouvertures :

VERS LA QUALITÉ

- L'augmentation des températures du climat est une réalité qui fait monter les degrés du vin et baisser les rendements de la vigne.
- Sur certaines périodes, dans certaines zones et pour certains cépages, l'irrigation au goutte à goutte peut répondre à une problématique de stress hydrique et de qualité et à une demande des consommateurs pour des vins à moindre degré d'alcool.
- Il semble donc envisageable d'autoriser l'irrigation qualitative dans certaines zones et sur certaines périodes.

VERS LA QUANTITÉ

- Tout en restant dans les limitations de rendements actuels (qui sont la meilleure protection des viticulteurs contre la surproduction), récupérer quelques hectolitres à l'hectare et régulariser la production pourrait aider les viticulteurs... **pour autant que les prix suivent.**

MAIS

- des doutes subsistent sur la qualité des eaux du Rhône que les informations apportées par le maître d'ouvrage ne parviennent pas à lever...
- les zones irrigables ne seraient pas déterminées selon des critères de qualité mais sur demande des acteurs viticoles / collectivités
- Pour rentabiliser les installations ou par manque d'encadrement, certains viticulteurs pourraient privilégier quantité à qualité et y associer davantage d'engrais ("fertirrigation") et d'herbicides.

VERS LA DIVERSIFICATION ET LA RELOCALISATION DES PRODUCTIONS

- Amener l'eau sur certaines terres pourrait permettre une diversification des cultures (fourrages, protéines, blé dur, maraîchage...) pour sortir de la monoculture viticole et du développement des friches et répondre à des demandes locales non satisfaites (circuits courts, cantines...)
- A noter pourtant que beaucoup de surfaces déjà irriguées sont en friche. L'irrigation ne garantit pas la diversification : celle-ci dépend aussi de la possibilité d'accès au foncier irrigable (plus cher), du revenu tiré des nouvelles productions, du renforcement des filières de diversification...
- Si l'irrigation n'est pas incluse dans une politique agricole plus large en faveur de la diversification, elle n'aura pas les effets escomptés.



5 conditions peuvent permettre de répondre à ces problématiques :

1^{ère} condition : les modalités d'irrigation (périodes, zones, cépages...) sont à définir par l'INAO* et les représentants des vins IG** / sans IG et des formations organisées pour une utilisation qualitative.

2^{ème} condition : l'irrigation par aspersion et la fertirrigation doivent être interdites.

3^{ème} condition : des garanties complémentaires doivent être apportées sur la qualité de l'eau du Rhône.

4^{ème} condition : pour qu'irrigation ne rime pas avec surproduction, l'encadrement actuel des rendements doit être maintenu.

5^{ème} condition : que soit mise en place/renforcée en région une politique d'appui à la diversification des cultures, à l'accès au foncier pour les nouveaux installés, à la reconversion des viticulteurs et à la relocalisation des productions.

* INAO: Institut national des appellations d'origine

** IG : indication géographique

MAIS AUSSI DES RISQUES...

POUR LA TRÉSORERIE DES VITICULTEURS

1 000€/ha devraient rester à la charge des viticulteurs pour équiper leurs parcelles, auxquels s'ajoutent les frais d'abonnement et de consommation. Alors que les trésoreries se remettent difficilement de la crise, tous ne pourront pas s'équiper sans s'endetter à nouveau.

Or la régulation de la filière est toujours balbutiante, les cours fluctuant au gré des volumes produits en Australie ou en Californie ou selon les intérêts d'un négociant dominant. A quoi servira-t-il d'irriguer si les producteurs vendent à nouveau leur vin moins cher que l'eau ? L'irrigation des vergers n'a pas empêché les fruits invendus et jetés cet été ...

6^{ème} condition : une contractualisation de prix à long terme avec le négociant doit accompagner les investissements des viticulteurs

POUR UN INVESTISSEMENT PUBLIC DURABLE DANS L'AGRICULTURE

Pour la seule conduite principale, le Conseil Régional devrait investir 140M€... soit pas loin d'1M€/km ! Certes, l'eau du Rhône ne serait pas destinée qu'à l'agriculture.

Mais qui garantira à l'avenir un usage agricole face à des demandes de potabilisation bien plus rentables ? Les 70ha de vignes de la Salamane (Hérault), ont beau être irrigables, elles n'en sont pas moins arrachées pour laisser place à une centrale logistique...

7^{ème} condition : que les terres agricoles équipées soient durablement protégées contre le changement d'affectation

AUCUNE GARANTIE DE L'UTILISATION DES BORNES

L'installation de bornes d'irrigation n'est pas non plus le garant de leur utilisation ultérieure. En 2008, sur 120 000 hectares connectés au réseau de bornes sous pression BRL, seuls 30 000 hectares utilisaient effectivement l'eau du Rhône.

Aucun bilan n'a été fait de cette sous-utilisation et rien ne garantit qu'elle ne se reproduira pas dans les nouvelles zones. A ce jour, seule une ASA* s'est engagée dans le projet ...

8^{ème} condition : consolider l'évaluation des besoins agricoles avant toute avancée dans les travaux.

UNE FRACTURE TERRITORIALE QUI SE CREUSE ?

Tous les territoires ne seront pas équipables, les tuyaux étant installés dans la plaine au détriment des coteaux où se produisent les meilleurs vins et où les besoins en eau sont les plus importants... Aqua Domitia présente donc le risque d'accroître la fracture entre plaine littorale et zones de piémont... et que disparaisse la viticulture de coteaux comme a disparu l'arboriculture de montagne.

9^{ème} condition : que les viticulteurs situés sur des territoires sans irrigation soient éligibles à des mesures d'aide compensant le handicap de leur non accès à l'irrigation.

UNE PERTE DES CAPACITÉS D'ADAPTATION AUX TERROIRS

L'agriculture paysanne tire une grande partie de ses richesses de son adaptation aux contraintes du milieu dont, en zone méditerranéenne, l'irrégularité des pluies.

- Les vignes s'y sont adaptées, allant chercher l'eau en profondeur. Comment réagiront-elles à une situation de pénurie quand leurs racines se seront habituées à se nourrir en surface ?
- Les cépages locaux (carignan, grenache, aramon) y étaient aussi adaptés, avant que ne s'imposent des cépages plus septentrionaux, moins adaptés aux conditions climatiques...
- D'autres cultures, dites "sèches" ont existé sur des terres aujourd'hui viticoles (blé dur, sarrasin, féverole...) et pourraient y être réimplantées sans irrigation.

Avec l'irrigation, la solution technique permet d'oublier ces contraintes - et spécificités - des terroirs.

10^{ème} condition : que soient soutenus les associations et chercheurs travaillant sur les cépages locaux et leur capacité de résistance à la sécheresse, sur les cultures moins gourmandes en eau...

FINANCER L'EXISTANT EN IRRIGATION

- Les pertes de réseau régionales sont estimées à 85 Mm³/an. Les besoins supplémentaires liés à la croissance démographique d'ici 2 020 sont estimés à 60 Mm³/an.
- La région est riche de très nombreuses associations (ASA) gérant et faisant vivre tout un réseau de canaux traditionnels d'irrigation. Elles peinent à survivre.

11^{ème} condition : que des plans régionaux d'intervention sur les fuites du réseau et de soutien aux ASA existantes soient présentés et leurs budgets comparés à Aqua Domitia

*ASA : association syndicale autorisée

CONCLUSION



Dans notre région, l'histoire de la paysannerie est très étroitement liée à la maîtrise de cette ressource précieuse qu'est l'eau. Des canaux millénaires de Catalogne jusqu'aux retenues des arrière-pays en passant par le Canal du midi, nombreuses sont les réalisations techniques qui ont accompagné l'évolution du milieu agricole. La Confédération Paysanne est donc porteuse d'un a priori positif sur les dispositifs d'irrigation agricole.

Au cours des dernières décennies cependant, se sont multipliés en France des projets qui, souvent sur financement public, ont appuyé une agriculture productiviste peu soucieuse d'économies d'eau et d'adaptation aux territoires, au bénéfice d'un nombre réduit d'agriculteurs. La Confédération Paysanne craint que le projet Aqua Domitia ne fasse partie de ces derniers.

Sont développées dans ce cahier, les raisons de cette crainte :

- Incertitudes sur le nombre de bénéficiaires agricoles finaux du projet et le maintien d'un usage agricole des équipements et des terres irriguées,
- Inégalité des paysans et des territoires dans l'accès aux équipements,
- Risque de développement de pratiques productivistes,
- Incertitudes sur la qualité de l'eau...

Elle pose un certain nombre de conditions et de propositions pour atténuer ces effets pervers et mettre les financements publics au service de paysans nombreux (encadrement des pratiques, régulation renforcée des volumes et des prix, appui à la diversification, protection des terres irriguées, appui aux zones non irrigables, renforcement des dispositifs d'évaluation...). Ces conditions devraient être posées par les collectivités publiques avant tout investissement financier.

Mais, même en posant ces conditions, la Confédération Paysanne ne croit pas que le projet Aqua Domitia

- soit prioritairement destiné à un usage agricole, comme souvent avancé. La Confédération Paysanne ne se prononce ici que très peu sur la pertinence de ces usages non agricoles (développement urbanistique, tourisme...) mais dénonce les illusions créées par un habillage agricole du projet.
- et ait la capacité de répondre à l'érosion permanente du nombre de paysans en région et aux crises récurrentes des filières agricoles. Les problèmes sont ailleurs et les réponses aussi.



CE CAHIER A ÉTÉ PRÉPARÉ DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC "AQUA DOMITIA"
CPDP Aqua Domitia • La Coupole Sud • 329, rue Léon Blum • 34000 Montpellier
Tél. 04 99 54 96 80 • Fax. 04 99 54 96 85
Mail : contact@debatpublic-aquadomitia.org • <http://www.debatpublic-aquadomitia.org/>

Où ?

